

## 1. Système de réservation

- 1.1. Le tableau de réservation se présente sous la forme d'un accès internet permettant la réservation des courts en libre-service via le système PLUGIN.
- 1.2. Le système de réservation est disponible depuis le site du tclavaux ou depuis votre **smartphone** en téléchargeant l'application "Plugin".

## 2. Mode de réservation

- 2.1. Pour réserver un court, les noms et prénoms des joueurs doivent être inscrits sur le tableau de réservation.
- 2.2. La réservation se fait par inscription personnelle.
- 2.3. Les joueurs vérifieront la réservation avant de pénétrer sur le court.

## 3. Droit de réservation

- 3.1. Pré-réservation pour la semaine

La réservation se fait selon ch. 2.2. par inscription à l'avance pour 2 heures maximum de jeu non consécutives sur les 7 jours suivants.

Une seule réservation est autorisée dès 17h00.

- 3.2. **Réservation pour la journée**

Tant que des heures de jeu sont disponibles, chaque membre a le droit de s'inscrire pour une heure supplémentaire le jour même du jeu seulement, selon chiffre 2.2. ou 2.3. Une deuxième réservation le même jour ne peut se faire qu'après avoir joué la première.

## 4. Annulation de la réservation

- 4.1. En cas d'empêchement de jouer, la réservation doit être annulée dès que possible sur le tableau de réservation. Si l'annulation n'est plus possible par le biais du tableau de réservation, le TC Lavaux doit être avisé par email à l'adresse suivante : [info@tclavaux.ch](mailto:info@tclavaux.ch).
- 4.3. En cas de pluie, une invitation peut être récupérée mais pas une pré-réservation.

## 5. Durée de jeu

- 5.1. La durée de jeu est limitée à 55 minutes, les 5 dernières minutes seront réservées à un entretien. Cependant, si l'heure qui suit n'est pas réservée, le jeu peut être prolongé sans nouvelle inscription jusqu'à l'arrivée de nouveaux joueurs régulièrement inscrits. Les premiers joueurs devront libérer le court sur-le-champ au profit des arrivants inscrits pour l'heure en cours.
- 5.2. Le responsable de l'entretien des courts pourra en tout temps, s'il s'avère nécessaire, intervenir et écourter le temps de jeu afin de procéder à l'entretien ou à la fermeture des courts.

## 6. Apprentis(es), étudiants(es) (jusqu'à 25 ans) juniors (jusqu'à 18 ans)

- 6.1. Les apprentis(es) et étudiants(es) jouissent des mêmes droits que les membres Seniors.
- 6.2. Est réputé(e) étudiant(e) celui (celle) qui suit une école supérieure reconnue par l'Etat et qui n'exerce aucune activité lucrative, il (elle) doit fournir la preuve de sa qualité d'étudiant(e) annuellement avant le 31 janvier de l'année en cours.

6.3. Les juniors ne sont autorisés à jouer après 18h00 sur les courts qu'avec un membre adulte.

## **7. Professeurs**

- 7.1. Des professeurs et ou moniteur/trice agréé(e)s par le Club sont à la disposition des membres et des non-membres.
- 7.2. Les membres du Club ont le droit de prendre des leçons les jours ouvrables et le samedi matin.
- 7.3. Les inscriptions et réservations pour les leçons ont lieu par l'entremise des professeurs exclusivement.
- 7.4. Le prix des leçons est fixé par les professeurs. Le paiement s'effectue directement à ceux-ci.

## **8. Réservation prioritaire en faveur des professeurs**

- 8.1. Certains courts sont réservés pour les cours collectifs sous la direction du responsable des cours.
- 8.2. Si les heures réservées ne sont pas utilisées par les professeurs, elles peuvent être mises à la disposition des membres.

## **9. Invités**

- 9.1. Chaque membre (actif, sénior et étudiant/apprenti) a le droit d'inviter gratuitement une ou plusieurs personnes étrangères au Club à raison de 2 heures de jeu au maximum par saison (du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre de l'année en cours).
- 9.2. L'inscription doit mentionner : INVITE.
- 9.3. Les invitations suivantes sont payables directement par carte de crédit ou via le système de paiement Twint.

## **10. Manifestations**

Pour les championnats, tournois, interclubs, rencontres amicales, etc., le Comité a le droit de réserver un ou plusieurs courts en fonction de l'importance de la manifestation. Cette réservation sera signalée dès que possible dans le système de réservation. Elle a priorité sur les réservations qui auraient déjà été faites par les membres.

## **11. Intempéries, travaux**

Un court inutilisable est signalé au tableau de jeu. L'autorisation de jouer ne peut être donnée que par un membre du Comité ou par le responsable de l'entretien des courts.

## **12. Tenue des joueurs**

Une tenue de tennis correcte, avec chaussures adéquates, est obligatoire.

## **13. Ouverture des installations**

Les courts sont ouverts chaque jour jusqu'à 22h00, sous réserve de fermeture anticipée en cas de mauvais temps.

L'accès au mur est ouvert chaque jour de 08h00 à 22h00.

## **14. Eclairage**

L'extinction a lieu à 22h00. Aucune prolongation n'est admise.

## **15. Stationnement des véhicules**

Les voitures doivent être garées exclusivement sur les parkings aménagés à cet effet.

## **16. Chiens**

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte des courts et ses alentours.

## **17. Application du règlement**

17.1. Tout joueur de tennis est censé avoir pris connaissance du présent règlement et veiller à son application.

17.2. En cas d'inobservation par les membres et non-membres du règlement, de même qu'en cas d'abus (usurpation de nom, ou de prénom, etc.), des sanctions seront prises à l'égard des contrevenants, telles que celles prévues à l'art. 8 des statuts.